



## L'IMPOSSIBLE « LYCEE DES POSSIBLES »

La commission Mathiot a remis son rapport le 24 janvier au Ministre de l'Éducation nationale. Sa mission consistait à faire des propositions pour une réforme du bac conformément au programme présidentiel qui annonçait un bac resserré autour de quelques épreuves en contrôle terminal et le reste en contrôle continu et à identifier les incidences éventuelles sur l'organisation du lycée. On le voit au travers des propositions, en lieu et place de regarder quelles incidences auraient telles ou telles propositions pour le bac, la commission Mathiot propose une réforme complète et profonde de l'organisation du lycée.

### DES CONSTATS NON ETAYES :

« le bac est devenu au fur et à mesure des années un ensemble complexe, lourd, peu lisible », « le bac, dans ses enseignements qui y mènent et dans ses résultats, n'entre pas suffisamment en ligne de compte... » pour préparer au supérieur et pour l'orientation, « le poids de l'échec en 1<sup>ère</sup> année de licence »... L'ensemble de ces constats relayé à longueur de temps dans les médias n'est aucunement référencé à des études, des recherches...

Toute cette introduction pose une question essentielle qui est celle du rôle que doit jouer le lycée et le bac dans la formation des élèves. L'ambition développée en conclusion interroge : un bac au sein d'un lycée vise à aider les élèves à se projeter vers l'enseignement supérieur et à poursuivre la construction personnelle et civique de l'élève. L'ordre de cette ambition est révélateur d'un rôle qui serait une forme de propédeutique utilitariste pour le supérieur ; le bac+3/bac-3 prôné par certains avancent à grand pas... Cela peut expliquer l'usine à gaz construite pour le lycée qui fait écho à des formes qui ont existé dans le supérieur (et d'ailleurs abandonné...)

### LE COUT DU BAC COMME MODE D'ENTREE

Ne nous leurrions pas, la première motivation de la volonté de réforme (même s'il fallait proposer des modifications du bac) est budgétaire. D'ailleurs le rapport le pointe en caractérisant l'organisation du bac de « monstre organisationnel » qui coûte entre 50 et 100 millions d'euros sans mettre en regard le budget de l'Éducation qui dépasse les 50 milliards. 100 millions sur 50 milliards...

Si le rapport Mathiot part du bac pour expliquer la réforme du lycée, pour une lecture simplifiée de la complexité, nous proposons de partir du lycée qu'il dessine pour aboutir aux propositions pour le baccalauréat.

### DE L'USINE A GAZ DU LYCEE A UN BAC « SIMPLIFIE » MAIS LOIN D'ETRE SIMPLE !

Avant d'évoquer l'architecture flottante et mouvante proposée, évoquons les principes évoqués sur deux points :

- Renforcement de l'**autonomie** en développant les capacités d'**expérimentation** des établissements et en cassant l'unité « heure de cours » en proposant, pourquoi pas, 45 minutes et de profiter des temps dégagés pour d'autres modes d'organisation et de temps par **annualisation**. La proposition de temps de cours magistraux de 45 minutes montrent la méconnaissance du fonctionnement dans les établissements. Les temps de déplacement, d'installation... réduisent déjà considérablement les séquences construites autour d'une heure... Mais, l'objet n'est pas là... Autonomie et annualisation sont au cœur de ces principes.
- Révision des programmes, de leurs périmètres et des liens entre disciplines pour s'adapter à la mise en place de niveaux (on le verra par la suite) et de rythmes différents d'acquisition. Ici



est évoquée la construction de groupes de niveaux (dont on va voir que dans la structuration modulaire proposée, elle est nécessaire) et la promotion de l'interdisciplinarité...

### FIN DU LYCEE POUR TOUS MAIS UN LYCEE POUR CHACUN

L'organisation du lycée modulaire où chacun construit son propre parcours en le modifiant presque à loisir en cours de scolarité met fin à l'ambition d'une culture commune pour toutes et tous et complexifie très sérieusement la lecture des parcours de formation. Contrairement à ce qui est affirmé en préambule, à savoir la nécessité de se préoccuper des élèves les plus fragiles, cette construction va renforcer les inégalités entre ceux qui disposeront des codes et les élèves les plus fragiles et éloignés de la culture scolaire. Le lycée modulaire est un abandon de toute une partie des élèves, il fracture et divise.

### TROIS UNITES ET SIX SEMESTRES

Le lycée serait organisé en semestre au prétexte que l'organisation en trimestre constituerait un cadre manquant de « repères clairs ». L'impact est directement perceptible pour nous puisque pour permettre ce fonctionnement et compte tenu des Unités et de la modularité qu'on va voir ensuite, il y aura nécessité à revoir nos obligations de service avec une forme d'annualisation des services. La semestrialisation implique la suppression d'un conseil de classe pour faire un bilan intermédiaire et il est envisagé des rencontres informelles avec les parents pour faire un point.

### LES DIFFERENTES UNITES

#### L'unité générale :

Il s'agit d'un tronc commun disciplinaire composé

- en 1<sup>ère</sup> du français, de l'anglais, d'une langue vivante, de l'EPS, des mathématiques-informatique et de l'histoire-géographie. Le volume horaire de cette unité en première serait de 15h sans que rien ne soit dit de la répartition entre disciplines.
- En terminale de la philo, de l'anglais, une langue vivante, EPS, culture et démarche scientifique (tiens, une continuation de l'Enseignement Intégré des Sciences et Technologie ???), histoire-géographie pour un volume horaire de 12h sans autre information...

La diminution horaire doit se comprendre dans la spécialisation de l'élève.

Compte tenu des majeures et mineures choisies par les élèves il y aura des écarts de niveaux entre les uns et les autres et c'est la raison pour laquelle est proposée la constitution de groupes de niveaux et d'approches programmatiques différenciées.

#### L'unité d'Approfondissement et de Complément

Ce sont les enseignements choisis par les élèves dans la construction de leur parcours. Dans cette unité, on retrouve pour chaque élève une **majeure** (constitué de deux disciplines pré-choisies dès la fin du premier semestre de seconde), deux **mineures** (chaque mineure correspondant à une discipline) et la possibilité d'une **mineure optionnelle** pour un volume horaire global de 15h. Le volume horaire augmente au cours du cursus tandis que celui de l'unité générale diminue.

La où l'usine à gaz montre toute sa vérité :

- Le changement de majeure est possible entre la 1<sup>ère</sup> et la terminale.



- Le choix des mineures pourrait, dans l'esprit de cette réforme, changer quasi constamment. Ainsi, il est indiqué que les élèves, s'ils le souhaitent, pourraient changer une et/ou l'autre de leurs mineures à **chaque semestre**

Les mineures optionnelles

Elles sont choisies pour l'année entière et ne peuvent être choisies en terminale si elles n'ont pas été suivies en première.

### **L'unité d'accompagnement (orientation, projet, méthodes)**

2h par semaine en seconde puis 3h en 1<sup>ère</sup> et terminale. Un volant d'heures serait également prévu pour des actions spécifiques : réalisation de projets collectifs, déplacements dans les établissements du supérieur...

On le voit, si intellectuellement, la proposition pourrait être séduisante, elle se heurte à des principes de réalité et à des incidences qui loin de résoudre les problématiques les renforcent (inégalités, difficultés renforcées pour les élèves en situation de fragilité...). L'autonomie accrue, la volonté de renforcer le rôle du conseil pédagogique quand on sait comment sont désignés les membres, le renforcement des hiérarchies disciplinaires, leur mise en concurrence, la volonté de réviser nos ORS avec une part d'annualisation de nos services, les questions non traitées d'attractivité de certaines majeures par rapport à d'autres (que se passe-t-il dans ce cas ? recrutement ou bourrage des classes ?)... sont autant de points qui nous poussent à juger très négativement les propositions de la commission Mathiot.

Si, sur le plan de l'EPS, à première lecture, il est possible de penser que nous avons préservé notre place, des questions demeurent et se posent. Si l'EPS est bien présente sur l'unité générale, rien n'est dit des volumes horaires... Le rapport Mathiot propose que l'EPS soit une mineure mais sur la seule classe de première afin d'être pris en compte dans parcours sup. Cette mineure viendrait en lieu et place des options ! Il s'agit clairement d'une diminution, d'un recul par rapport aux options même si une mineure EPS serait un plus pour bon nombre d'établissements qui ne proposaient pas l'option.

### **MAIS ALORS QUEL BAC ?**

Le bac conserve son double statut : diplôme de fin d'études secondaires et premier grade de l'enseignement supérieur.

### **Epreuves terminales et anticipées**

Elles compteront pour 60% de l'examen.

Il y aurait 5 épreuves réparties entre la première et la terminale :

- Epreuve anticipée de français dans les conditions actuelles qui compterait pour 10%
- Deux épreuves des disciplines d'approfondissement (mineures) au retour des vacances de printemps en terminale. 25%
- Deux épreuves communes au mois de juin : une épreuve de philo (10%) et un grand oral (15%, oral de 30 minutes) adossé à au moins une des deux disciplines d'approfondissement. Le jury du grand oral est composé de deux enseignants de lycée et une autre personne (laquelle ?)



## La prise en compte des résultats durant le cycle terminal

Elle comptera pour 40% de l'examen.

On ne sait pas grand-chose sur les disciplines concernées si ce n'est que la part expérimentale de certaines disciplines serait conservé, que l'EPS continuerait à être évaluée en CCF sur l'année de terminale.

Les disciplines facultatives ou optionnelles seront préservées mais plus évaluées dans une épreuve terminale mais soit dans le cadre d'épreuves ponctuelles, soit dans les résultats obtenus en classe.

La problématique dans laquelle se situe l'EPS est l'anticipation des épreuves. Celles-ci, en dehors de la philo et du grand oral, devant se dérouler au retour du printemps pour une prise en compte dans parcours sup, le nombre d'épreuves devraient être revus...

Sur ce « contrôle continu » le rapport essaie de pointer une incohérence chez celles et ceux qui s'y opposent en écrivant : « il est intéressant de noter que ceux-là même – parents, professeurs, élèves – qui trouvent souvent peu à redire au fait que 40% des lycéens sont déjà admis dans l'enseignement supérieur sur la base de l'examen de leurs bulletins, d'appréciations nominatives de leurs professeurs, sans donc aucun mystère sur leur nom et leur lycée d'origine, sont gênés que l'on puisse envisager de faire la même chose pour évaluer 40% du baccalauréat de chaque élève. » Sauf que... ici on confond orientation et certification !!!

La construction du lycée modulaire et l'organisation du bac ainsi que la baisse des horaires des lycéens va imposer des refontes de programmes avec la problématique d'entrée par des niveaux diversifiés. Il est fort à craindre que l'ambition de ces derniers soient revus à la baisse pour tous et que seuls les approfondissements permettront, au choix des élèves, d'obtenir un niveau de connaissance et de compétences suffisant. Le pire serait que le modèle contesté du collège inspire le ministère...

Il est notable de constater que la commission voulant lutter contre le « bachotage » de la classe de terminale propose que le dernier semestre se concentre sur la préparation du grand oral et de l'épreuve de philo (que la doyenne de l'IG de philo soit une collaboratrice de la mission Mathiot n'a rien à voir avec cela...)

Ce qui est un peu problématique dans le rapport c'est que parfois il dit tout et son contraire ou qu'il se place dans le « en même temps » qui gêne la lecture et qui ne permet pas de dégager complètement les orientations. A titre d'exemple ce qui se dégage est une forme de localisme très problématique, le développement d'un bac maison notamment par cette phrase s'agissant du « contrôle continu » : « cela rend nécessaire la conception, au niveau d'un bassin d'enseignement et de formation, d'une académie, si possible, d'épreuves qui seront proposées à tous les élèves concernés »... sauf que trois paragraphes dessous on peut lire : « la nature des épreuves et les précautions prises pour assurer que les évaluations correspondent à des standards nationaux, confirment le statut de diplôme national du baccalauréat et respectent des principes d'équité entre les élèves »

## QUE FAIRE ?

A l'étape actuelle, remise du rapport au ministre, qui n'est qu'un rapport... Il nous faut peser pour que les choix qu'arrêtera Blanquer ne se cale pas sur les propositions de ce rapport. Nous devons dénoncer un lycée modulaire qui dans la pratique est une véritable usine à gaz et va générer un accroissement



des inégalités, une remise en cause de nos ORS... Nous devons porter la nécessité d'une prise en compte plus volontariste de l'EPS avec une augmentation horaire, deux séquences hebdomadaires et une possibilité réelle d'approfondissement qui soit valorisé dans un bac non anticipé.